

L'an deux mille vingt-six, le 04 Mars à 19 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Marc SAINTOT, Maire.

Date de la convocation : 26 Février 2026

Etaient présents : Les membres du conseil municipal étaient présents, à l'exception de Mr Francis HELAINE, absent. Mme GAUDEFROY Cathy est arrivée en cours de séance.

Ordre du jour :

- Vote du Compte Financier Unique 2025
- Vote de l'affectation du Résultat d'exploitation
Ces 2 points seront votés si le CFU est débloqué au jour du Conseil (problème informatique au niveau de la DGFIP) à défaut ils ne seront que évoqués sous leur forme prévisionnelle et le vote reporté.
- FCTVA : affectation du versement
- Demande AVP Parc de la Salle des Fêtes et information Permis d'aménager
- Bien sans Maître : opération de division cadastrale, travaux de débroussaillage
- Baux Commune
- Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance, et présente aux membres du conseil des photos de la salle des fêtes qui a été entièrement repeinte. Des félicitations sont adressées à David et Gaëtan pour le travail accompli.

1/ Compte Financier Unique (CFU) 2025

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à des problèmes informatiques rencontrés par la Direction Générale des Finances Publiques, le CFU définitif n'a pas pu être généré. Il ne peut donc pas être voté ce soir.


Mme JOLY inspectrice à la Trésorerie a validé notre résultat de clôture afin de nous permettre de voter le report d'excédent ce qui nous permettra d'établir le budget. Le CFU sera voté ultérieurement.

Monsieur le Maire présente tout de même les dépenses et recettes de l'année 2025.

Le résultat au 31 décembre est le suivant :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution	Restes à réaliser	Résultat clôture hors restes à réaliser
INVESTISSEMENT	-97 230,78 €	0,00 €	54 341,19 €	0,00 €	-42 889,59 €
FONCTIONNEMENT	230 562,78 €	97 230,78 €	43 643,71 €	0,00 €	196 973,71 €
TOTAL	133 332,00 €	97 230,78 €	97 984,90 €	0,00 €	154 086,12 €

Pour reprise anticipée des résultats 2025 - l'exécution budgétaire 2025 est en forme
Hélène Le pour -
23 FEV. 2026
L'inspectrice divisionnaire des finances publiques
Véronique JOLY



2/ Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)

En ce début d'année la commune a perçu une partie de la TVA sur les dépenses de 2024, à savoir 106 786,28 €.

Cela a permis de rembourser le capital des 2 prêts relais subventions et TVA souscrits pour financer les travaux de l'église pour environ 70 000€ ainsi que le solde des travaux de voirie à la Communauté de Communes pour 14 000€.

3/ Vote de l'affectation du résultat

Après ces explications, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur le report de l'excédent du résultat.

Au 31/12/2025, la commune connaît :

Un déficit d'investissement de : - 42 889,59 €

Un excédent de fonctionnement de : 196 975,71 €

Soit un excédent de clôture de : 154 086,12 €.

Après délibérations, les membres de l'assemblée décident, à l'unanimité des membres présents, de valider le report d'excédent de résultat.

4/ Demande AVP

L'enveloppe de voirie a été attribuée à la commune pour les années 2025-2030.

Les aménagements de chemins dans le projet du parc de la salle des fêtes sont éligibles à l'utilisation de cette enveloppe.

Monsieur le Maire ne souhaite pas l'utiliser en totalité pour ce projet mais en partie seulement.

Il convient donc dans un 1^{er} temps de délibérer concernant la délégation de maîtrise d'ouvrage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le projet de travaux neufs et le lancement de la mission de maîtrise d'œuvre préalable

- Décide de déléguer la maîtrise d'ouvrage à la Communauté de Communes de la Haute Somme pour la phase AVP

- Précise que d'ores et déjà, sous réserve des crédits disponibles au budget et de la volonté de réaliser les travaux, que ces derniers seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage déléguée par la Communauté de Communes de la Haute Somme

- Autorise Mr le Maire à signer tout document permettant la réalisation du projet et notamment la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la phase AVP, et pour la phase travaux le cas échéant, dont les projets sont annexés à la délibération et tout avenant s'y rattachant

- Sollicite un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes dans la limite du solde disponible revenant à la commune et conformément au pacte financier signé

- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

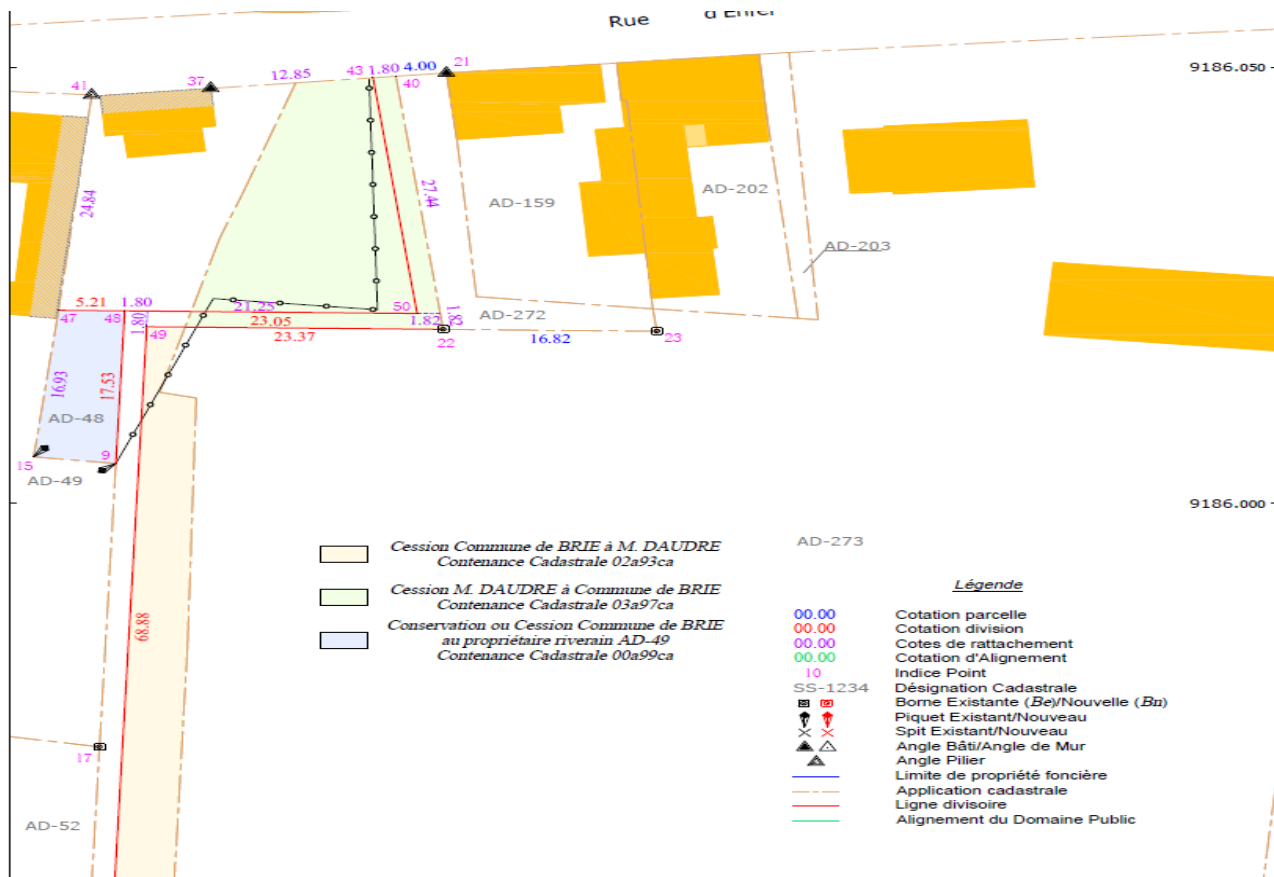
Il est précisé qu'un permis d'aménager est en cours, le terrain étant situé dans le périmètre de protection de l'église.

5/ Bien sans maître - Division cadastrale

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a signé l'acte notarié de transfert de la maison située au 7 rue d'Enfer dans le patrimoine de la commune. Un grand merci est adressé à Antoine DAUDRE et son salarié ainsi qu'à Huges NOBÉCOURT qui ont nettoyé le terrain mais également à David et Gaëtan qui sont également intervenus.

La maison est plutôt dans un état délabré. Prochainement, le Conseil devra décider de son devenir, réhabilitation en vue d'une location, démolition pour créer un espace vert ou revente.

La parcelle ayant fait l'objet d'échange verbal, le conseil avait souhaité remettre les choses à plat et faire passer un géomètre. La création d'un chemin pédestre qui amènerait jusqu'au belvédère des étangs est prévue.



6/ Baux ruraux

La commune a reçu un mail de Mr Jonathan LABELLE, agriculteur à MESNIL-BRUNTEL, l'informant de la reprise de l'exploitation de ses parents pour cause de départ en retraite.

Le conseil municipal donne son accord et tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature d'un nouveau bail rural au profit de Mr LABELLE Jonathan.

La commune a également reçu une demande de la part d'un agriculteur extérieur au village souhaitant installer son fils pour souscription d'un bail concernant des parcelles exploitées par Mr DAMBRE Philippe. Concernant les mêmes parcelles un agriculteur a aussi fait savoir qu'il était intéressé.

Toutefois, la commune n'ayant reçu aucune dénonciation de bail de la part de Mr DAMBRE, le bail continue toujours de courir au nom de ce dernier, la conclusion d'un bail à un autre preneur n'est donc pas possible.

Les personnes intéressées doivent déposer une demande d'autorisation d'exploiter auprès de la DDTM.

Aucune décision ne sera prise tant que le bail restera en vigueur.

7/ Questions diverses

- Travaux D1029 et D88, le Conseil départemental a informé la commune qu'il sera procédé à la réfection de la traversée du village avec reprise des purges de la chaussée. Un renforcement est prévu au niveau des croisements et des écluses. Monsieur le Maire a demandé à ce que le marquage au sol soit refait après les travaux. Le coût sera pris en charge par le Conseil départemental.

- La commune a été victime d'un vol de panneaux de grillage au niveau de la station de pompage. L'enquête est en cours.

- SIEP : concernant le litige quant aux travaux d'étanchéification du château d'eau, un protocole d'accord a été validé ce jour avec les assureurs des entreprises concernées. La prise en charge des travaux, dont le montant s'élève à 80 535,78€, se fera de la façon suivante : 70% à la charge de la société SMABTB, 10% à la charge de la société SOTENO et 20% à la charge du SIEP.

- La Fondation du patrimoine nous a informé que l'enveloppe pour l'église a dépassé les 15 000€.

Il sera possible d'en ouvrir une 2de pour les travaux intérieurs. Le début des travaux de la dernière phase va pouvoir être programmé dès 2026.

- Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est exécutoire depuis le 20 Janvier dernier.

- Pour information, la société SOTRANSMAT va abandonner le bâtiment situé rue de la Venelle et en créer un nouveau côté chemin d'Athies.

- L'embellissement du transformateur situé rue de Labarre va bientôt être réalisé.

- L'opération Hauts de France propres a lieu ce dimanche matin. Il est constaté une baisse des déchets chaque année et nous ne pouvons que nous en réjouir.

- Concernant les élections municipales du 15 mars prochain, il n'y a qu'une seule liste déclarée

Voici l'organisation de la journée :

COMMUNE DE BRIE

ELECTIONS MUNICIPALES DU 15 MARS 2026

8 H 00 - 10 H 00	Jacques NAILLON	Isabelle CANNAERT
10 H 00 - 12 H 00	Antoine DAUDRE	Virginie IDE
12 H 00- 14 H 00	Marc SAINTOT	Olga RUTAR
14 H 00 - 16 H 00	Claude JEAN	Patrick LEGAY
16 H 00 - 18 H 00	Cathy GAUDEFROY	Francis HELAINE

COMPOSITION DU BUREAU

Marc SAINTOT	Président
Antoine DAUDRE	Assesseur
Jacques NAILLON	Assesseur
Patrick LEGAY	Assesseur
Cathy GAUDEFROY	Secrétaire

La présence des membres du bureau est obligatoire à l'ouverture et à la clôture.

La séance est levée à 20h30.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Marc SAINTOT

